

Ordre du jour du comité syndical du 26 octobre 2026

Validation des précédents procès-verbaux par délibération

Plan de développement local

Suite à l'arrêt maladie de M. Dupuy, la présentation est reportée au bureau du 2 décembre

L'étude clientèle 2025 :

Une présentation des résultats de l'étude clientèle réalisée et financée par Creuse tourisme est prévue le 2 décembre 2026 à Auphelle.

Compétence Assainissement ZAT :

Lors de la dernière rencontre avec les communautés de communes, il avait été acté que chaque collectivité solliciterait ses services juridiques afin d'avoir toutes les interprétations possibles.

Une nouvelle rencontre est sollicitée afin d'avancer sur ce sujet.

Rappel : la préfecture ,nous demande de dissoudre le budget assainissement pour l'intégrer au budget principal, considérant que c'est un équipement privé et non une compétence.

Les recherches vont dans un autre sens : les premiers résultats ont tendance à pointer le fait que des stations d'épuration ne sont pas des équipements privés et qu'il s'agit de trouver un moyen de faciliter la gestion de ces équipements et de leurs emprunts par le syndicat, soit par un transfert de compétence avec des statuts adaptés, soit d'exercer cette compétence par DSP...

ENJEUX : réunir les com com et avancer sur des solutions

BUDGET : délibérations modificatives

Modifications budgétaires :

Ressources humaines : en augmentation de crédits :

Suite à des arrêts maladie ou maternité, les remplacements ont engendré une dépense supplémentaire, mais les recettes de remboursement de ces arrêts couvrent les dépenses. Par ailleurs, 2 agents n'ont pas perçu de NBI malgré leur droit au vu de leur fonction.

Par ailleurs, les formations obligatoires ont fait l'objet d'un rattrapage en 2026 (et 2027) valable pour 5 ans ou 10 ans selon l'objet (CACES, Habilitation nacelle, tractopelle etc...)

Transfert d'opération à une autre : en virement de crédit .

En effet, l'opération 37 « plantation d'arbres du CDL » créditée à hauteur de 44 000 € est en réalité sur 2 ans, par contre, le sentier de rives fait l'objet de grosses réparations et de sécurisation, (notamment concernant les chutes de branches ou d'arbres). De même pour le projet de télésurveillance des ports, reporté sur 2027, les ports ayant par contre fait l'objet de grosses réparations par l'équipe technique, profitant de la baisse du niveau d'eau.

Délibération proposée : Budget principal

Section de fonctionnement en augmentation de crédits

Dépenses au chapitre 011 : + 10 000 €
Dépenses au chapitre 012 : + 40 000 €
Recette au chapitre 013 + 50 000 € (déjà perçues)

Section d'investissement : en virement de crédits

Opération 37 : plantation ONF : - 30 000 €
Opération 32 sentiers de rives : + 30 000 €
Opération 27 rétrofit : - 20 000 €
Opération 36 entretien patrim : + 17 000 €
Opération 17 camping Vauveix : + 3 000 €
Opération 28 telesurv ports : - 15 000 €
Opération réfection des ports : + 15 000 €

Ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie de 500 000 € sur le budget principal n'a pas été utilisée et arrive à terme.

Proposition de renouveler pour 200 000 € pour 2027 par délibération

Description des offres reçues

*Rappel des arrêtés pris par le président en décision modificative au titre de la
fongibilité des crédits :*

« extrait de l'arrêté » BUDGET PRINCIPAL : 70400 SECTION d'INVESTISSEMENT

DEPENSES : Opération 17 compte 21538 : + 43 000 €

Opération 16 compte 2188 : + 8 000 €
Opération 27 compte 2312 : - 51 000 €

Ces mouvements de crédits (qui ne modifient pas le budget global) ont permis principalement d'intégrer les travaux prévus en régie dans une dépense réelle d'investissement afin de ne pas perdre le FCTVA, notamment sur le camping de Vauveix et de Pierrefitte (*les factures de matériels des travaux en régie étant exclues du FCTVA*).

AMI Pierrefitte

Voir les PV des précédents bureaux

Résumé du contexte : le syndicat a lancé un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt), soit une procédure très libre) pour connaître des candidats potentiels intéressés par un BEA (Bail Emphytéotique Administratif), formule choisie pour que les candidats puissent avoir un bail long terme permettant l'amortissement des investissements lourds au vu des travaux nécessaires

L'AMI mentionne que l'étude des candidatures sera réalisée par une « commission technique. Le bureau a validé que les membres de cette commission soit le bureau lui-même assisté de techniciens concernés.

Il s'agit de valider la commission technique (bureau) par délibération.

Résumé des offres :

- Huttopia souhaite exploiter des habitations légères de loisirs + emplacements nus sur les 2/3 du site, soit 130 à 180 emplacements dont 50% en HLL, et une conservation de 2 à 3 bâtiments au nord pour un centre de vie et une auberge (sous réserve de faisabilité). La saisonnalité est assurée sur l'été et les ailes de saisons si possible.

-VVF souhaite exploiter le bâti rénové avec 44 logements en dur, et des équipements annexes + les emplacements nus du camping, et cherche à assurer les 4 saisons (séminaire, bien être, télétravail...).

Sur les deux projets Huttopia ou VVF, aucun ne prend réellement en charge la préparation du terrain ou les travaux, Huttopia s'en dégage explicitement, VVF propose que les collectivités créent une SEM (Société d'Economie Mixte) qui réalise le programme de travaux, et se tient à disposition avec son réseau, son expérience et peut définir les orientations et besoins

Or le BEA avait été ciblé comme répondant au besoin du syndicat de ne pas porter les travaux d'investissement

La phase 2 de l'AMI consisterait alors à connaître l'exploitation qui serait faite postérieurement aux travaux.

Enjeux : Peut être s'agit-il aujourd'hui de confirmer un « opérateur » pour travailler avec lui lorsque la SEM sera établie, sans pour autant confirmer une phase 2 (qui consisterait à valider la crédibilité du projet d'exploitation) ?

- la création d'une SEM :

- valider cette orientation

- comment consulter en amont les collectivités et partenaires ?
- créer la structure juridique
- embaucher du personnel qui s'en occupe et qui va chercher les financements, et coordonner les travaux entre l'architecte et VVF
- solliciter les com com, les départements 87, et 23

CHATEAUCOURT

Nous recevons des demandes des socioprofessionnels (guinguette de Broussas et de Vauveix pour l'instant) d'installer leur propre mobil home sur le site de Châteaucourt pour leurs saisonniers, installation envisagée sur plusieurs années, dès 2027 :

Le réseau d'assainissement peut absorber quelques mobil homes supplémentaires, cela nécessite des travaux de raccordement pour l'eau et l'assainissement, de terrassement et de réseau électrique. Tous ces travaux peuvent être fait en régie.

Le cout serait absorbé par des contrats de location dont les tarifs serait moindre que les mobil homes déjà présents (300 €/mois); Ils pourraient être fixés à 150 € sans les charges (fluides) qui seraient facturées selon les consommations réelles.

- problématiques soulevées :

- des mobil-homes privés sur du foncier du Syndicat :

Proposition : seuls les socioprofessionnels avec des saisonniers seraient autorisés, uniquement pour des structures mobiles

Si le projet est validé, les équipes du Syndicat ont besoin de l'intégrer dès a présent dans leur planning d'hiver.

Ressources humaines

RIFSEEP

La dernière délibération concernant le RIFSEEP n'avait obtenu à temps l'avis de la CSP du centre de gestion. Il s'agit donc de la reprendre.

Points majeurs :

Pour la part IFSE :

- Congé de maladie ordinaire, accident de service, de travail, maladie professionnelle, CITIS : **maintien** (au vu du remboursement par l'assurance statutaire)

- Congé de maternité, paternité, naissance, adoption : **maintien** en suivant le sort du traitement (au vu du remboursement par l'assurance statutaire)
- Congé longue maladie, congé grave maladie : **pas de maintien** au vu de la proposition du contrat de prévoyance de la collectivité, (qui le prend en charge et le verse directement aux agents s'ils ont pris l'option)
- Congé longue durée : suspension (sans rappel des sommes éventuellement maintenues dans un premier temps au titre de la maladie ordinaire)

Tableau des emplois

Le bureau syndical a validé (voir PV) et propose ;

- la création d'un poste de catégorie C pour la fonction de secrétariat général, afin de répondre aux besoins liés au départ à la retraite de Mme Faillu. La personne, Sandrine, est en poste actuellement dans le cadre du remplacement de Caroline.
- la réalisation d'une mission de cartographie sur 8-10 mois afin de créer un SIG (Système d'Information Géographique) qui répertorie précisément les emplacements de nos réseaux et de nos équipements (électricité, eau, assainissement, éclairage public, pontons et ancres, sentiers, propriétés foncières etc...). La mission a démarré avec Jean Bernard (cartographe et géomètre), afin de faciliter l'interaction avec l'équipe technique hors saison.
- l'accueil d'un apprenti en formation universitaire supérieure sur 2 ans sur des missions de communication et de signalétique, financé à 80%. Ulysse a démarré sa mission en septembre.
- la recherche d'un agent à mi-temps en électricité pour pallier à la fragilité d'un seul électricien sur site.

Délibération : mise à jour des tableaux des emplois avec la création d'un poste de catégorie C

Site internet du syndicat

Dans le cadre d'une meilleure communication et visibilité du Syndicat du Lac, les élus avaient validé la mise en place d'un site Internet « institutionnel » qui explique mieux les missions et actions du Syndicat. Un premier travail avait été réalisé par un stagiaire au printemps, et la finalisation a été faite récemment avec l'arrivée d'Ulysse au pôle tourisme, spécialisé dans la communication adaptée à l'utilisateur. Le coût est très faible et le résultat très satisfaisant.

Le nouveau site du syndicat du Lac est en ligne sur « lelacdevassiviere.fr ».

Petite visite du site.

Projet de porcherie au Villard

Suite au dépôt du recours dans les délais impartis, la fin de l'instruction est fixée au 4 février 2027, après cette date aucun mémoire ne sera accepté. L'audiencement est envisagé le 11 mai 2027.

Cela nous donne un calendrier rapide compte tenu des délais actuels qui sont de deux ans.

Les maires locaux concernés souhaitent renforcer les études scientifiques, aussi bien sur les cyanobactéries que sur d'autres domaines comme l'hydrogéologie, la faune et la flore

M. Combrouze a réalisé une étude approfondie du territoire sur la thématique des cyanobactéries, aussi bien sur Vassivière, que sur les lacs reliés (la Vaud Gelade, Faux la montagne et le Chammet) que sur les cours d'eau des bassins versants. Il propose une présentation aux élus et éventuellement en présence des fédérations de pêche (le 19 ou 26 novembre ou le 3 décembre ?).

Ports publics et de transports publics sur le lac

Suite à des demandes reçues au Syndicat d'autorisation de nouveaux pontons, le bureau retient l'orientation suivante : conserver une politique d'équipements publics et de transport public. Les ports doivent rester publics et ne pas être transformés en installations commerciales privatives. Cette organisation permet au Syndicat de conserver une maîtrise de la gestion des anneaux et des contraintes liées aux variations du niveau de l'eau et de **la sécurité globale par le respect de normes exigeantes des équipements concernés.**

Décision :

- Le bureau propose d'acter ce principe par délibération du comité syndical.

Proposition de rédaction : priorité aux services publics

Au vu des demandes reçues pour la création de pontons servant au stationnement de bateaux,

Au vu de la sécurité renforcée des équipements publics et de la gestion globale du Lac

Il est proposé de conserver :

- *le monopole des ports, et de ne pas favoriser la création de nouveaux anneaux de port par des activités marchandes*
- *le monopole du transport public.*

Tarif d'occupation du domaine public

La mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public est réglementaire et obligatoire sur le domaine public du syndicat. Il est proposé de la fixer à des montants symboliques pour les occupations marchandes (marchés etc....) de 5 € par stand (3m*3m) par exemple (marchés de producteurs, etc....), ou de 1 € par participant sur des autres situations (cour de yoga sur les plages...).

Les échanges du bureau ont porté sur le caractère symbolique de ces montants et sur le coût de leur perception. Alain Darbon rappelle que la redevance ne doit pas devenir un frein à l'activité. Benjamin Simons se déclare favorable aux tarifs proposés. Il est également demandé de préciser les

emplacements concernés et d'intégrer ces occupations à la réflexion plus globale sur l'aménagement et le paysage des plages.

Proposition de délibération du bureau:

Considérant la nécessité d'encadrer les occupations du domaine public du Syndicat et de fixer les redevances correspondantes

Considérant la volonté de maintenir des tarifs modérés afin de ne pas constituer un frein aux activités organisées sur le domaine public

Il est proposé de fixer les tarifs suivants :

- 5 € par stand de 3 m × 3 m pour les occupations à caractère marchand,
- 1 € par participant pour les autres activités organisées

Durée des conventions d'occupation du domaine public et modification d'un tarif

Suite à des demandes d'exonération reçues au syndicat, le bureau a rejeté la demande, et après un examen des différents tarifs pratiqués sur l'ensemble des prestataires, il propose de délibérer sur une baisse de la part fixe pour le parc accrobranche, et sur des durées adaptées aux différentes activités.

Proposition de rédaction : Durée des conventions et part fixe pour vertige accro

Considérant la nécessité d'offrir aux exploitants une meilleure visibilité sur la durée de leur activité

Considérant que certaines activités nécessitent la réalisation d'investissements dont l'amortissement doit pouvoir s'inscrire dans une durée adaptée

Il est proposé

- De prévoir un allongement de la durée des conventions pouvant aller jusqu'à 15 ans, durée qui s'adaptera aux activités concernées;
- De fixer la part fixe de vertige accro à 2000 € et la part variable à 4% du chiffre d'affaires ;
- Autorise le président à valider par arrêtés ces durées de convention et à signer lesdites conventions modifiées avec les occupants concernés.

Questions diverses

Comité de gestion du conservatoire du littoral programmé le 11 décembre

Rappel :

Prochaines rencontres du comité syndical : 1 par trimestre :

Prochaine rencontre du BUREAU : le premier mercredi matin / mois de 9h à 11h

4 novembre

2 décembre suivi la présentation de l'étude clientèle touristique par Creuse tourisme

11 décembre : comité de gestion du conservatoire du littoral

17 décembre inauguration de l'assainissement.

